Fiche pratique n°B.6

Groupes locaux et coopération inter-associative

Créer des groupes locaux au sein de l'association

Dans une association, un.e habitant.e du territoire en question aura plus de légitimité à mener une action de plaidoyer/manifestation qu'une personne « parachutée » en terre inconnue. Cela vaut pour les associations qui agissent sur un territoire étendu et divisé en arrondissements, quartiers ou communes (association à l'échelle d'une communauté de communes par exemple).

Ainsi, certaines associations peuvent être en réalité composées de plusieurs groupes locaux. Les groupes locaux permettent d'avoir une meilleure compréhension du territoire, tout en portant les valeurs et le projet politique de l'association.

Les groupes locaux peuvent par exemple être chargés de faire le lien avec les acteurs de leur territoire de prédilection : élus, conseils de quartier, autres associations ayant des intérêts convergents... En tant qu'interlocuteur de proximité, ils sont aussi bien placés pour aller au devant du grand public pour faire connaître l'association et ses actions (tractage, affichage). En particulier, ils connaissent les lieux qui permettront une bonne visibilité.

Les bénévoles impliqués dans un groupe local sont généralement experts du territoire. Ils peuvent identifier les aménagements cyclables défectueux, manquants ou non fonctionnels pour réclamer des améliorations aux services techniques de la voirie, participer aux réunions locales concernant la mobilité et le vélo...

Afin de garder une unité et une cohésion des groupes locaux avec l'association, il est important qu'au moins une personne référente par groupe agisse en lien avec le CA ou le Bureau de l'association et bénéficie de sa confiance pour agir au

nom de l'association, et que le champ d'action des groupes soient bien définis pour éviter des positions divergentes.

En retour, il est important que la direction de l'association accompagne avec bienveillance l'action des groupes.

Quelques idées pour dynamiser une organisation avec des groupes locaux :

- Favoriser les échanges entre les groupes pour qu'ils s'entraident.
- Organiser des formations pour renforcer « l'identité » de l'association, lors d'un séminaire par exemple.
- Mettre en place un encadrement par des salariés pour accompagner les groupes locaux et éviter les ratés.

Pour aller plus loin

Consulter le Guide du référent local de l'ADAV disponible sur <u>droitauvelo.org/</u> <u>Le-guide-du-correspondant-local</u>

Collaboration territoriale entre associations provélo

Afin de gagner en visibilité et de mutualiser les efforts, il peut être utile de monter une coopération entre associations pro-vélo distinctes. L'existence de plusieurs associations peut relever des champs d'actions distincts comme des positions et des moyens d'actions divergents. Cependant, à l'occasion d'un projet intéressant plusieurs associations, la FUB ne peut qu'encourager les associations à travailler ensemble. Les relations peuvent être formalisées ou non. L'appartenance à une structure commune (sous forme d'un collectif par exemple) facilite la mise en relation avec les interlocuteurs (une seule structure à laquelle s'adresser plutôt que cinq associations distinctes) et facilite les négociations avec la région.

Les associations peuvent ainsi favoriser l'émergence de nouvelles associations sur des territoires qui en sont dépourvues, en agissant comme des « parrains » des personnes ayant un ancrage local et souhaitant s'engager.

Nous pouvons donner comme exemple :

- Le colelectif vélo ïle-de-France,
- Le collectif Vel'Hauts-de-France animé notamment par l'ADAV,
- · Le collectif Vélo 17,
- RAMDAM ((Rassemblement d'associations pour les modes de déplacements alternatifs dans la Métropole Aix-Marseille-Provence).

Le collectif vélo Île-de-France

Objectifs: 27 associations réunies avec 2 objectifs:

- Peser sur les politiques vélo au niveau départemental et régional,
- S'entraider, partager des données et des expertises entre associations locales.

Fonctionnement:

1) **Est membre** toute association adhérant à la charte et à la gouvernance.

- 2) Charte: vision, objectifs et priorités.
- 3) Gouvernance souple:

<u>Principes</u>: subsidiarité, bienveillance, confidentialité, respect du travail des autres.

<u>Groupes de travail</u>: réseau vélo régional, municipales, stationnement, infrastructures cyclables, relations institutionnelles, communication, services vélo.

4) **Financement**: fonds propres de MDB Île-de-France pendant la première année. Recherche de financements régionaux.